



Règlement d'Ordre Intérieur

1. De l'affiliation

1. Le seul fait de pénétrer dans nos installations implique l'acceptation du présent règlement et son application sans dérogation.

En cas de non-respect du règlement, la direction interdira l'accès au cercle sans préavis ni indemnisation de quelque ordre que ce soit.

Un règlement d'ordre intérieur spécifique est annexé dans le contrat des propriétaires ou locataires de chevaux en pension.

2. Toute personne voulant participer aux activités de l'écurie, en ce y compris soins des chevaux, groom aux concours, etc... devra être en ordre de licence auprès de la LEWB (minimum la L01).

Le paiement de la licence ne fera jamais l'objet de la délivrance d'une attestation de la part de Pony Company mais une carte de membre sera délivrée par la LEWB après paiement.

L'adhésion est subordonnée au paiement de la cotisation annuelle.

Voir nos tarifs en vigueur.

Une attestation est délivrée et peut faire l'objet d'un remboursement auprès de certaines mutuelles.

Lors de la 1ère affiliation, une fiche signalétique devra être complétée, les spécificités médicales doivent être signalées en toute confidentialité afin de nous permettre de réagir efficacement en cas de besoin.

Pour les membres refusant de compléter le document, ce refus doit être notifié par écrit sur la fiche signalétique et nous être remise. Une fiche réactualisée devra être remise le cas échéant.

2. Des Cours

3. Les cours collectifs sont dispensés selon une grille horaire que nous essayons de respecter scrupuleusement.

Afin d'y parvenir les modalités pratiques suivantes devront être respectées :

- Les inscriptions au cours sont à effectuer au plus tard 48 h avant le cours, soit le lundi avant 18h pour les cours du mercredi suivant et ainsi de suite;

En règle générale, les cours sont reconduits de semaine en semaine.

Lors de votre cours, merci de nous informer de votre désir ou de non de participer au cours de la semaine suivante.

- Dès que le nombre de participants est atteint nous refuserons les demandes et ce par soucis d'optimisation de nos leçons.

- D'autre part, toute leçon non-décommandée la veille avant 18 h sera portée en compte.

Aucune dérogation ne sera prise en compte, sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas de désistement, toutes les communications se feront par sms au numéro 0472/778.112.

- Les cours privés sont possibles sur rendez-vous. Le paiement de la leçon se fera impérativement lors de la réservation. En cas de désistement – selon les modalités ci-dessus – le montant versé sera reporté mais non remboursé.

- La SRL DERENNE se réserve le droit d'annuler des rendez-vous en cas de très mauvaises conditions climatiques (ex. : tempêtes, gel) ou en cas de force majeure.

3. Des paiements

La carte doit être présentée avant le début de l'activité.

En cas d'oubli, cela doit être signalé à ce moment-là. Les oublis répétés ne seront pas tolérés.

En cas de perte, nous n'émettrons plus de duplicata. Cette comptabilité n'est plus possible car il s'agit de recherches dans nos agendas qui nécessitent trop de temps perdu. Prenez le temps de ranger à l'abri votre carte avant toute autre chose et veillez à lui éviter le passage en lessiveuse.



Le renouvellement des cartes se fait avant le début de l'activité (paiement sur place en liquide)
Pour celui qui tient à verser sur le compte bancaire, un montant supplémentaire de 10€ sera porté en compte par transaction ceci afin de couvrir les frais administratifs engendrés. Veuillez tenir compte des délais nécessaires à l'émission d'une nouvelle carte lors de vos versements.

Lorsque la carte concernant les leçons collectives de dressage, mise en selle est complètement utilisée endéans les 4 mois de son émission, une 11^{ème} leçon est offerte gratuitement. Cette leçon sera octroyée, si et seulement si, la carte remplie nous est remise avant le début de cette 11^{ème} leçon.

Les cartes sont strictement personnelles et nominatives. Les membres d'une même fratrie peuvent utiliser la même carte.

La carte ne peut être cédée, ni revendue.

Les principaux tarifs 2021 sont annexés à la présente ainsi qu'affichés dans les écuries et disponibles sur notre site web.

Les paiements pour les participations aux stages et concours se font dans les délais donnés, sous peine de ne pas pouvoir participer à l'activité :

4. Pour les concours : le paiement se fait au plus tard le lundi qui précède le concours (date limite d'inscription sur Equibel). Veuillez prévoir le paiement sous enveloppe nominative lors du passage aux écuries.

5. Pour les stages : Lors de la réservation, une référence de réservation vous est communiquée. Le paiement d'un acompte, équivalent à la moitié du total du stage, est versé sur le compte bancaire de la SRL Derenne BE37 0682 1720 2528 (communication : nom de l'enfant et le n° de réservation).

Le solde est à payer au plus tard **10 jours avant** le début du stage également sur le même compte en banque avec la même communication.

Pour l'ensemble de nos activités, les paiements devront être en nos comptes **avant** le début de celles-ci. A défaut de paiement, la réservation est annulée de facto. Sauf en cas de force majeure ou certificat médical, l'acompte ne sera en aucun cas restitué.

4. Du matériel et de la tenue

4. Pour participer à sa reprise le cavalier devra être vêtu d'une tenue adaptée qu'elle soit spécifique à la pratique de l'équitation ou non.

Le port de la bombe est obligatoire. Nous mettons des casques à la disposition des cavaliers ainsi que tout le matériel nécessaire au pansage, les tapis de selle, les cravaches...

Il est demandé de ne pas apporter de matériel et ce par mesure d'hygiène.

Le port du gilet de sécurité est conseillé en tout temps (sauf ponygame et voltige). Cependant, celui-ci est obligatoire pour participer aux cours d'obstacle. Sans gilet de sécurité, l'accès au cours d'obstacle est interdit.

Le gilet n'est pas fourni par l'écurie.

5. La présence du cavalier à l'écurie est requise au minimum 1/2 heure à l'avance pour les cours confirmés, semi confirmés et obstacle ;

Pour les autres, être ponctuel, équipé et prêt à monter afin d'être à l'heure à l'entrée de piste : poney et cavalier équipés et prêts au travail.

Après le cours il est demandé de s'occuper de la remise aux boxes et des soins éventuels de votre monture.



5. De la convivialité

6. Notre Ecurie se veut une équipe formée dans l'esprit de camaraderie et d'entraide Bien que nous sommes conscients qu'il est fort difficile de s'entendre avec tout le monde nous sommes soucieux que chacun puisse se sentir bien au sein du groupe et ainsi évoluer de manière optimale en fonction des buts qu'il s'est fixé.

7. Certaines photos ou vidéos prises par les responsables de Pony Company peuvent être publiées sur le site et la page Facebook du centre équestre en vue de faire la promotion de l'activité. En vertu de la législation sur le droit à l'image merci de nous notifier par écrit, lors de l'inscription, votre refus de voir votre enfant figurer dans nos publications. Dans ce cas votre enfant ne sera pas pris en photo, ni filmé (même par les membres de sa famille afin d'éviter tout litige à ce sujet).

En ce qui concerne les personnes filmées/photographiées lors d'une activité ponctuelle (anniversaire, journée porte ouverte, ...), nous refusons que ces prises de vue apparaissent sur les réseaux sociaux. Ceci afin de garantir notre droit à l'image.

Tout usage frauduleux ou abusif de ces images sera directement sanctionné. N'oublions pas que chacun à un droit à l'image et que personne n'est obligé d'apparaître sur une photo ou vidéo.

8. L'entente cordiale entre les membres est une valeur que nous défendons. Aucun commentaire désobligeant de quelque ordre que ce soit ne sera toléré. En cas de manquement majeur à cette règle la direction se réserve le droit de prendre une sanction qu'elle jugera opportun pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du centre équestre.

9. En dehors des messages urgents, l'utilisation des smartphones, GSM, sont à éviter. Lors des activités, nous demandons aux petits et aux plus grand de ne pas faire usage de leur GSM et de les laisser dans leurs sacs ou casier. Ceci évitera déjà la perte, la casse et tout le stress qui va avec.

En cas de nécessité, vous pouvez toujours nous joindre au numéro de GSM du Poney Club.

10. Nous nous efforçons jour après jour de modeler les écuries afin que chacun puisse y évoluer dans un environnement adapté à la pratique de son sport favori.

Au fil du temps, l'équipement s'étoffe et se diversifie. Afin d'en éviter la dégradation nous demandons le strict respect de l'ordre dans les écuries. Ce matériel est vôtre et est indispensable pour les différentes disciplines que nous pratiquons ensemble.

La tenue des écuries laisse apparaître au premier coup d'œil votre implication quant aux chevaux et à leur bien-être. Chacun se doit de respecter son matériel personnel et est responsable de rangement.

Nous ne pourrions accepter des effets personnels abandonnés à gauche et à droite que ce soit avant, pendant ou (longtemps) après les activités.

Le locataire d'un casier est responsable de la clé qui lui est remise. En cas de perte le montant du duplicata devra être payé par le locataire.

11. Pony Company n'est en rien responsable pour toutes activités extérieures organisées par l'un de ses membres impliquant d'autres membres.

6. De la sécurité des plus petits

12. **Pony Company est une écurie privée.** La direction se réserve le droit d'entrée. Il va de soi que toute personne étrangère au club n'a pas à évoluer dans nos installations.

Avant de déposer vos enfants, merci de vous assurer que ceux-ci soient pris en charge par notre équipe et ne pas laisser les petits jouer sans surveillance dans nos installations.



Outre que cela représente un réel danger pour eux, les cris, la course et les chevaux ne font pas bon ménage. Il va de soi, qu'il est interdit de prendre les installations ainsi que le matériel qui s'y trouve pour une plaine de jeux.

Certaines zones (comme l'écurie des étalons) sont strictement interdites à tout le monde afin d'éviter de vous mettre en danger.

Vous nous confiez votre enfant et nous voulons que cela se passe dans les meilleures conditions, dès lors nous vous confirmons que nous ne laisserons pas votre enfant quitter nos installations avec une tierce personne, si nous ne sommes pas prévenus, même si l'enfant connaît ladite personne

De même, il n'est pas souhaitable que les enfants (même les ados) quittent les installations seuls après les cours et certainement pas lorsqu'il fait nuit.

Une solution peut toujours être trouvée soit en accompagnant l'enfant soit en le laissant plus longtemps sous notre responsabilité.

7. Des interdits

13. Il est strictement interdit de descendre le chemin en voiture, de se garer en contre-sens et de se garer devant les entrées (garage et chemin)

Conclusions

14. Notre écurie est une structure familiale, la pratique d'un sport est d'abord un loisir et doit procurer du plaisir. En cas de question, problème, même anodin, merci d'en avvertir la direction afin que nous puissions ensemble trouver une solution, ceci afin de ne jamais arriver à une mesure extrême.

Les problèmes se règlent entre personnes et non par réseaux sociaux interposés.

Il va de soi que seul le personnel qui est en piste a l'autorité pour donner cours. Il n'est pas acceptable que les accompagnants se substituent au moniteur pendant le cours en dispensant commentaires, remarques et autres conseils.

Si vous désirez vous entretenir avec notre équipe, merci de nous contacter en dehors des heures de cours. Durant celle-ci, notre attention est toute retenue par notre boulot. Il est également inutile de poser des questions à différents membres du staff afin de connaître les avis de chacun. Lorsque nous analysons une demande, nous le faisons de façon collégiale et la suite qui est réservée est le fruit de notre collaboration.



15. « ici le cheval est Roi » n'est pas une formule. Merci de prendre connaissance de la prière du cheval ci-dessous et d'en faire le fil conducteur de votre relation avec les chevaux

La prière du cheval.

Je te soumets, maître, ma prière :
Je voudrais être ton compagnon honnête, Plutôt
que ta noble conquête.
Apprend à me parler,
Je te comprendrai sans me tromper.
Veille à m'utiliser de façon raisonnable Pour
que, de te servir longtemps, je sois capable.
Que ta main soit légère car ma bouche est sensible ;
Tirer n'est pas guider ; c'est une action nuisible.
Lorsque je te résiste au lieu de t'obéir, Tâche
d'en trouver la cause avant de me punir.
Aie confiance en moi autant qu'il le faut, Ma
loyauté ne te fera pas défaut.
Lorsque je suis mouillé de pluie et de sueur, D'un bon
bouchon de paille, frotte-moi avec ardeur. Nourris-moi
d'aliments variés et abondants ; Je te servirai mieux si
je suis bien portant.
Fais-moi boire souvent, c'est une nécessité ;
Mon supplice est trop grand quand je suis altéré.
Nettoie souvent mes pieds,
Garde-les sains et nets dans un aplomb constant.
Panse-moi chaque jour, est-ce trop te demander ?
Laisse longue ma queue pour qu'elle puisse me servir A
fouetter les mouches et à les faire partir.
Lorsque je suis malade, empresse-toi de quérir Un
bon traitement qui saura me guérir.
Traite-moi en tout temps comme un bon compagnon
En me soignant comme un frère,
N'oubliant jamais que le cheval Est
plus de la moitié du cavalier Et je te
donnerai toutes les satisfactions.
Enfin quand la vieillesse me rendra inutile,
Ne me condamne pas à mourir de privations
Et de douleur sous la fêrule d'un homme cruel, Mais
laisse-moi mourir de vieillesse.